



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-MB/SC

## ARRETE N°2023/253

### portant délégation de fonctions

❖❖❖

#### **Le Maire de Mulhouse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du 2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

Vu l'arrêté n°2023-252 du 2 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Paul QUIN, Adjoint au Maire

Vu l'arrêté n°2020-823 du 4 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Christophe STEGER, Adjoint au Maire

Vu l'arrêté n°2020-826 du 4 juillet 2020 à portant délégation de fonctions à Madame Claudine DA SILVA, Adjointe au Maire

Vu l'arrêté n°2020-1039 du 28 août 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Philippe BOUILLE, Adjoint au Maire

**arrête :**

#### **Article 1**

L'arrêté de délégation de fonctions n° 2022-960 du 4 juillet 2020 est abrogé.

#### **Article 2**

**Monsieur Alfred JUNG**, conseiller municipal, est délégué :

- à la réserve communale de la sécurité civile
- à l'éclairage et au suivi du plan lumière
- à la gestion des équipements sportifs
- à la représentation du Maire au sein des commissions sécurité en l'absence de MM. BOUILLE et CHAPATTE

Par ailleurs, il assiste Madame BONI DA SILVA, Monsieur Paul QUIN, Monsieur Jean-Philippe BOUILLE et Monsieur Christophe STEGER, Adjoints au Maire.

### **Article 3**

Monsieur Alfred JUNG est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints.

### **Article 4**

Les délégations visées à l'article 2 et 3 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

### **Article 5**

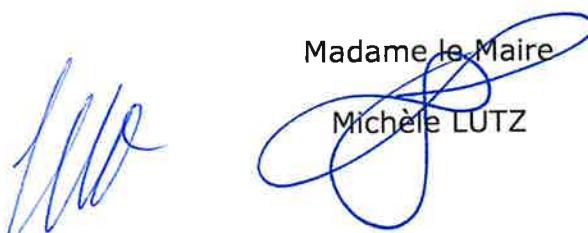
Ces délégations sont exercées pour la durée du mandat du Conseil municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

### **Article 6**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont ampliation sera notifiée :

- aux intéressés
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse
- à M. le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés

Fait à Mulhouse, le 2 février 2023



Madame le Maire  
Michèle LUTZ

Spécimen de signature :



M

Spécimen de paraphe :

Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service du secrétariat général pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse (361)
- au service des affaires démographiques (111)
- au service contrôle et comptabilité centrale (315)
- au service ressources humaines (322)
- au service affaires juridiques (351)
- au service urbanisme règlementaire (53)
- à la direction sport et jeunesse (24)
- à la direction prévention et sécurité (12)
- à la direction voirie (42)
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse